COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

<u>Présents</u>: Gilles SABATIER - Hélène SERVAYRE - David COMPTOUR - Alexandre LEFEVRE - Evelyne DESICY - Maria DE SOUSA ANTUNES - Christelle RONDEL - Christophe MARTEL - Pierre BEAUVERT - Nicole ESBELIN - Bernard EMIREN - Pierre SOURDILLE.

Absentes excusées: Audrey CHABRIER (procuration Christelle RONDEL) - Manon CHABAUD.

Absent: François DUJARDIN

Votants: 13

Ordre du Jour:

- ✓ Tarif cantine plateaux repas adulte
- ✓ SIEG : Eclairage public
- ✓ Convention Enedis
- ✓ Travaux en cours
- ✓ Informations et questions diverses

Le maire demande l'accord du conseil pour mettre 3 dossiers supplémentaires à l'ordre du jour : Emprunt – Vente d'un terrain et Loyer.

Accord du conseil.

Déroulé de séance : début de séance : 19H05

Farif Cantine plateaux repas adulte: les professeurs des écoles ont sollicité la Mairie pour des plateaux repas adultes. Le Maire propose le tarif du plateau repas à 4,40 €. M. Sourdille et Mme Esbelin, estiment qu'il peut être demandé un coût de repas à 4,50 €. Pas d'objection, c'est donc un montant de 4,50 € qui est soumis par le Maire au vote.

Vote: 13 « pour »

> SIEG lors d'un conseil municipal précédent il avait été acté de lancer l'étude relative au changement des ampoules de l'éclairage public proposé par le SIEG. L'étude remise au mois de septembre porte sur la totalité de la commune, pour un montant global de 127 239,84 €. La participation de la commune s'élève à 53 039,84 €, représentant 50% du montant des travaux. Le SIEG récupère la TVA.

A budgétiser en 2022.

(Pour rappel l'économie attendue par ce changement d'ampoules est d'environ 11 000€ avec un temps de retour sur investissement de 6 ans)

Le Maire soumet au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention établie entre la Commune et le SIEG portant sur la réalisation des travaux et fixant son mode de financement.

Vote: 13 « pour »

Enedis: enfouissement de la ligne HT Le Broc Le Breuil, à la suite des modifications du tracé d'enfouissement, Enedis sollicite la signature d'une convention pour l'implantation d'un poste de transformation chemin de St Barthelemy et pose de la ligne souterraine dans la parcelle communale ZB15. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les 2 conventions.

Vote: 13 « pour »

> Travaux en cours : Ateliers municipaux.

Suite à l'appel d'offres du mois de Juillet 2021, pour les 15 lots, seuls 13 lots ont pu être attribués. Les lots Plomberie et Menuiserie bois ont été déclarés sans suite : une seule réponse pour chacun des lots et devis au-delà de l'estimation.

Un second appel d'offres a été lancé dont l'ouverture des plis a eu lieu en septembre pour lequel une seule réponse a été formulée pour le lot menuiserie le montant est pratiquement au double de l'estimation. Lot sans suite.

La société Compte Isolation qui détient le lot n° 8 a fait une proposition de 500€ supérieure à sa première offre sur le lot 9 qui reste supérieure à l'estimation mais inférieure à la proposition du dernier appel d'offres.

Pour le lot n° 13, plomberie, la commune va passer par un marché à bon de commande (2 ou 3 plombiers seront consultés).

Réfection des rues du bourg: Dans le cadre de la réfection des rues du bourg, il est apparu que le réseau d'eaux pluviales est inexistant ou plutôt qu'il est relié en grande partie dans le réseau d'eaux usées (relié à la station d'épuration).

La nouvelle station d'épuration ne doit en aucun cas recevoir ces eaux. La commune de St Germain-Lembron réalisant des travaux conséquents sur son réseau il convient d'en faire autant sur la commune si l'on veut que la station d'épuration réponde aux normes exigées par la réglementation.

De plus, il s'avère que le fait de réaliser un enrobé entraîne une imperméabilisation conséquente du sol, nécessitant la création d'avaloirs supplémentaires avec pour conséquence un risque majeur de débordement/refoulement des canalisations des eaux usées.

Aussi, le temps de mener les études et les travaux nécessaires à la création du réseau d'eaux pluviales, il a été décidé de réaliser un revêtement provisoire permettant d'effectuer des travaux sans remise en question de la chaussée des rues de la Maille, du Rampeau, des Rosiers, du Paradis et de la Pompe. Reste à réaliser une partie de la rue de la Fontaine, une partie de la rue du Four ainsi qu'une partie de la rue de l'Enfer.

Concernant la réfection du chemin du Champ Chaud et même si le bilan du marché des rues n'a pas été encore fait, il semblerait que celle-ci soit possible car le montant des travaux en « bicouches ou tri-couches »est nettement inférieur à celui d'un enrobé. Pour ces travaux de réfection un devis a été établi par l'entreprise Cymaro et un second devis est en cours. Il s'agira d'une remise en forme du chemin avec réfection des grilles avaloirs et d'un tri-couche.

Enfin une réunion aura lieu en décembre 2021 avec tous les acteurs (Département, API, Orange, SME, SIEG, M. BRIANT etc...) pour que l'étude soit la plus complète possible.

➤ EMPRUNT : concernant ces dossiers la commune a recours à l'emprunt. Présentation faite par Alexandre LEFEVRE, Adjoint aux Finances. Deux banques ont été consultées : le Crédit Agricole et la Banque Postale. Le montant de l'emprunt sollicité est de 300 000 €. Compte tenu de la faiblesse du taux (0.70%), la proposition retenue est celle du Crédit Agricole.

Vote: 10 « pour » et 3 « contre »

<u>Arguments contre</u>: Il est mentionné que cela ne correspond pas à ce qui était initialement prévu au budget.

- ➤ VENTE: Acquisition d'une parcelle cadastrée A729, bande le long du cimetière. Prix d'achat de 3 200 € pour 631 m². Trois parcelles ont déjà été acquises par nos prédécesseurs sur ce secteur pour création éventuelle d'un city parc.

 Vote: 13 « pour »
- ➤ LOCATION logement ancienne mairie : le logement a été rafraichi et nettoyé. Il possède un garage et une cour, l'ensemble a été nettoyé, les travaux de plomberie sont terminés.

Proposition de loyer fixé à 500 euros + 70 euros de charges.

Afin que le locataire paie le chauffage en fonction de ce qu'il utilise, un compteur sera installé sur la conduite chauffage de chaque appartement.

Vote: 13 « pour »

✓ Informations et questions diverses :

- REMANIEMENT CADASTRAL: refonte du plan cadastral datant de Napoléon des zones urbanisées. Les prises de vue aériennes sont faites, toutes les parcelles sont concernées et recevront une nouvelle numérotation. Les géomètres du cadastre recevront tous les propriétaires au fur et à mesure de leur avancée. Une information est diffusée sur le site de la commune, facebook, panneau lumineux et affichage.
- ❖ VENTE TERRAIN EN BORDURE DU STADE : la vente a été passée la semaine dernière (semaine 42) ainsi que la lice vers rue de la Source
- * ENVIRONNEMENT: la commune sera inscrite à la démarche « commune au naturel » au titre du département et nous avons l'ambition à l'avenir d'être candidat à « village fleuri » au niveau régional. Cela demande l'implication de tous. Une information va être diffusée pour solliciter l'aide de nos concitoyens (soit au travers des associations ou individuellement).

- ❖ MODIFICATION CARREFOUR RUE DE LA GARE/ROUTE D'ISSOIRE: l'expérience qui a été menée par l'ancien Conseil Municipal, avec la pose des stops sur ce carrefour, n'est pas concluante. En effet la vitesse n'est pas significativement réduite, plutôt accidentogène, pollution et bruit accentués. Aussi, il a été décidé de replacer le Stop rue de la Gare. (Arrêté à annuler).
 - L'interdiction de la traverse du bourg par les + de 3T5 votée en septembre 2020 doit être reprise pour l'amener à + 7T5. Les services du département ont étudié la problématique de la signalisation de l'interdiction des PL à la sortie de l'autoroute, et vont la mettre en place. (arrêtés à reprendre)
- ❖ PASSAGES A NIVEAU: Monsieur le Maire a participé à une réunion en préfecture à laquelle API était conviée, l'inscription de 2 passages à niveau de la commune est actée en SAL 4. Une réunion avec les ingénieurs de la SNCF est prévue en décembre 2021.

Date du prochain conseil : le mercredi 15 Décembre 2021 à 18h30

Fin de séance : 20 h 35